

# DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

#### Numéro unique d'identification: AD-SG-1567

#### I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française (*Précisez les articles justifiant la décision*):
  - Article 52
- ☐ Autre(s) texte(s) juridique(s) (*Précisez les articles justifiant la décision*) :
- Acte de délégation préalable (Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquez les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade):

# II. Identification

- A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation
- Entité : : Secrétariat général Direction générale des Infrastructures Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière Direction des Implantations sportives et des IPPJ
- Rang et/ou fonction : Directeur Architecte
- Nom et prénom : MENESTRET Renaud
- B. Le subdélégataire qui reçoit délégation
- Entité : : Secrétariat général Direction générale des Infrastructures Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière Direction des Implantations sportives et des IPPJ
- Rang et/ou fonction : Attaché Architecte
- Nom et prénom : MOREAU Grégory

# III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes** (tableau 2), c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration.

#### TABLEAU 1 : compétences à effets internes

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	
/	

# TABLEAU 2 : compétences à effets externes (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
Article 52	La compétence de prendre les mesures et décisions ayant trait à l'exécution d'un marché public ou d'une concession visées à l'article 40, est également déléguée aux membres du personnel de niveau 1 à qui le Directeur général a confié la direction d'un service en charge des infrastructures. Les membres du personnel visés à l'alinéa 1 <sup>er</sup> peuvent subdéléguer les pouvoirs qui leurs sont délégués en vertu du présent article à tout membre du personnel, quel que soit son rang, moyennant un acte écrit et préalable de délégation établi conformément à l'article 3.

## IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégataire, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°1:

- Entité : Secrétariat général Direction générale des Infrastructures Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière – Direction des Implantations sportives et des IPPJ
- o Rang et/ou fonction : Premier gradué Gestionnaire de projets et travaux
- o Nom et prénom : BASTIN Fabrice
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et du suppléant n°1, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

o Entité:

- o Rang et/ou fonction:
- o Nom et prénom:
- O Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité:
- o Rang et/ou fonction:
- Nom et prénom :
- O Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité:
- o Rang et/ou fonction:
- Nom et prénom :
- O Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

# V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

Le présent acte concerne le marché public de rénovation de deux terrains de sport synthétiques à l'Institution publique de Protection de la Jeunesse de Fraipont sise Rue sur le Bois, n°113 – 4870 TROOZ.

#### VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entré en vigueur à dater de sa publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex ».

- Date d'entrée en vigueur : 11/11/2025
- Date de fin :

Date et signature de l'autorité délégataire	26/09/2025 Renaud MENESTRET
Date et signature du subdélégataire	07/10/2025 Grégory MOREAU
Date et signature du suppléant n°1	07/10/2025 Fabrice BASTIN
Date et signature du suppléant n°2	
Date et signature du suppléant n°3	
Date et signature du suppléant n°4	